



RÈGLEMENT AKOUNAMATATA 2026/27

• LES ATELIERS

Ils débuteront **le Lundi 14 septembre** et se termineront **le mercredi 16 juin (32 cours)**. Pas de cours pendant les vacances scolaires.

En cas d'absence du professeur, le cours sera remplacé par une répétition supplémentaire en fin d'année ou par un autre professeur de la compagnie. Le cas échéant, des cours en Zoom seront organisés en remplacement des cours en présentiel.

• INSCRIPTION ANNUELLE

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PAR L'ACTIVITÉ THÉÂTRE S'ENGAGE POUR UN AN.

L'inscription n'est effective qu'à réception de l'adhésion annuelle: 30€ (Rueil-lois) ou 40€.

Les nouveaux élèves bénéficient d'UN cours d'essai.

La cotisation est à régler en juin ou septembre. Un paiement échelonné en 3 versements vous sera proposé - septembre, novembre, janvier.

• ASSIDUITE ET DISCIPLINE

Une assiduité est demandée tout au long de l'année, par respect du travail du professeur et de la troupe.

En cas de retard ou absence, nous vous demandons de prévenir la compagnie au 06.09.56.59.74.

Tout élève perturbant le bon déroulement du cours pourra être exclu par la compagnie, sans aucun remboursement possible.

Le matériel mis à disposition des élèves doit être respecté et rangé, en fin de cours avec l'aide du professeur.

L'utilisation des portables n'est pas tolérée pendant le cours de théâtre - exception faite du texte, pour éviter des frais d'impression inutiles.

• ASSURANCE

La compagnie est assurée à l'année par la MAIF. Tout élève n'ayant pas réglé l'ensemble de la cotisation ne sera pas pris en charge par notre

compagnie d'assurance.

• RESPONSABILITE DES PARENTS

Le professeur est responsable de l'enfant pendant les heures de cours. Aucun élève n'est autorisé à quitter l'atelier avant la fin du cours, sans autorisation écrite des parents.

L'association décline toute responsabilité de l'élève mineur, en dehors des horaires de cours.

Le professeur incite les élèves à garder leurs effets à proximité. En cas de perte ou de vol, la compagnie décline toute responsabilité.

• REMBOURSEMENT

Aucun remboursement n'est possible en cours d'année. Nos cours sont limités à un certain

nombre d'élèves et nous refusons des adhérents en début d'année.

En cas de nouvelle pandémie, les cours seront assurés en zoom. Aucun remboursement ne sera possible.

• FOURNITURES PEDAGOGIQUES

Le texte du spectacle sera fourni gracieusement aux élèves, en pdf et la compagnie contracte un abonnement avec le site IMPARATO, pour que les comédiens puissent répéter en solo.

Les élèves devront acheter leurs costumes et accessoires pour le spectacle de fin d'année (10/20€)

• SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

Dans le cadre de l'atelier, une présentation du travail effectué dans l'année sera organisée entre Avril et Juin.

Les participants à l'atelier décideront s'ils préfèrent présenter un atelier « portes ouvertes » ou une pièce de théâtre.

Les dates des spectacles vous seront communiquées entre novembre et janvier.

Il n'est pas rare qu'en raison des déplacements professionnels et/ou voyages scolaires, les dates changent en cours d'année.

Le spectacle aura lieu soit dans la salle de cours, soit dans un théâtre de la ville de Rueil, que la compagnie louera à cet effet.

Une participation vous sera demandée pour l'achat des décors et accessoires ainsi que pour la location du théâtre : entre 30 et 45€.